

Directive

Modèle de données « Plan d'affectation »

Dénomination des zones d'affectation, saisie et représentation des géodonnées

Septembre 2021

Table des matières

Table des matières	3
Versions	4
Liste des abréviations	5
I. But	6
II. Bases légales	7
III. Structure générale des plans d'affectation des zones (PAZ)	7
IV. Dénomination des zones	9
1. Affectations principales (dénominations ARE)	9
2. Dénomination cantonale	9
3. Désignation complémentaire communale	9
4. Degré de sensibilité au bruit	9
V. Saisie des données	10
1. Première étape : préparation des types de zones communaux	10
2. Deuxième étape : saisie des données	11
VI. Définitions des zones	11
VII. Etendue et force obligatoire	12
VIII. Contraintes topologiques	12
1. Superposition de contenu	12
2. Colinéarité des polygones entre eux	12
3. Colinéarité des polygones avec les limites des biens-fonds	13
4. Non-superposition et colinéarité des polygones de la limite de la zone à bâtir avec les zones de danger rouge	13
5. Non-superposition et colinéarité des polygones de la limite de la zone à bâtir avec la limite forestière	13
IX. Représentation des plans	14
1. Types de plans	14
2. Informations à afficher sur les plans	14
2.1. Eléments des plans	14
2.2. Données affichées	15
3. Modèle de représentation cantonal	16
3.1. Affectations primaires sur les plans de secteur	17
3.2. Affectations primaires sur les plans généraux	21
3.3. Zones superposées	22
3.4. Périmètres	24
3.5. Contenu indicatif	25
4. Représentation des plans d'affectation communaux	27
X. Livraison des données	27

Versions

Version	Modifications
Novembre 2020	Version initiale
Juillet 2021	<p>§ V 5 chiffres sur schéma de saisie</p> <p>§ VIII.4 Schéma zone rouge</p> <p>§ VIII.5 Schéma limite forestière</p> <p>Suppression chapitre ERE</p> <p>§ IX.2.1 Ajout périmètre superposés dans légende</p> <p>§ IX.3.4 Périmètres avec hachures blanches (622 et 631) / Ajout du périmètre de développement / modification 521c</p> <p>§ IX.4 Schéma corrigé (5 chiffres au lieu de 4)</p> <p>§ X geopackage ajouté</p> <p>Annexe A : Ajout du type « 692 Périmètre de développement », Modification code VS « 199 Autre zone à bâtir », « 499 Autre zone », « 599 Autre zone superposée », « 699 Autre périmètre ».</p> <p>Annexe B : ajout d'attributs, notamment TYPE_COMM.INDECE_UTIL_MIN et TYPE_COMM.INDECE_UTIL_MAX</p>
Septembre 2021	§X ajout condition homologation

Liste des abréviations

Abréviation	Description
Cadastre RDPPF	Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière
CCDT	Concept cantonal de développement territorial
DSB	Degré de sensibilité au bruit
ERE	Espace réservé aux eaux
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LcAT	Loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LGéo	Loi fédérale sur la géoinformation
MGDM	Modèle de géodonnées minimal de la Confédération
MGMPA	Modèle de géodonnées minimal de la confédération pour les plans d'affectation
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
ODT/ARE	Office fédéral du développement territorial
OGéo	Ordonnance sur la géoinformation
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit
PAZ	Plan d'affectation des zones
PDc	Plan directeur cantonal
RCCZ	Règlement communal de constructions et de zones
SDT	Service du développement territorial

Le présent document a pour but de fournir toute explication utile pour harmoniser la dénomination des zones d'affectation, ainsi que pour la saisie et la représentation des géodonnées liées aux plans d'affectation des zones (PAZ).

Ce document est téléchargeable sur www.vs.ch/sdt.

L'importance des données spatiales ne cesse de croître car nombre de décisions, qu'elles soient d'ordre politique, économique ou même privé, sont prises sur la base d'information géographique.

C'est dans ce contexte qu'entre en vigueur la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) et son ordonnance, ainsi que son pendant cantonal.

Loi d'application de la loi fédérale sur la géoinformation (LcGéo)

Art. 5 Géodonnées de base et géométagonnées

3 Les services visés à l'article 7 peuvent émettre des dispositions et des recommandations techniques relatives aux géodonnées de base ainsi qu'aux géométagonnées. Celle-ci ne sont applicables qu'après validation par le service en charge de la géoinformation.

Selon cette législation, le Canton a défini les rôles et responsabilités de chacun des fournisseurs de géodonnées : qui saisit et met à jour les données, qui en est le propriétaire et qui y a accès.

Au travers de cette directive, c'est l'harmonisation des données et de la représentation des plans d'affectation des zones qui est rendue possible par la définition de dénominations cantonales découlant de celles définies au niveau fédéral, ainsi que par la structuration et l'homogénéisation des géodonnées. Cette harmonisation permettra d'offrir une vision d'ensemble au travers d'outils d'information géographique, de réaliser des statistiques comparables à l'échelle du canton du Valais et du pays et facilitera le travail de réalisation et d'analyse des PAZ.

I. But

La présente directive doit permettre l'harmonisation des dénominations des zones d'affectation sur les PAZ pour toutes les communes.

Ce document indique comment les géodonnées de compétence du service du développement territorial s'inscrivent dans les modèles minimaux – domaine n° 73 des plans d'affectation de l'ARE (MGMPA), en définissent la structure et la méthode de saisie.

Ces directives s'appliquent pour l'élaboration de nouveaux PAZ (révisions globales ou modifications partielles) conformément à la LAT révisée du 1^{er} mai 2014 et au plan directeur cantonal (PDc). Elles ne s'appliquent pas à la digitalisation des plans d'affectation des zones déjà homologués.

II. Bases légales

- Loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation
- Ordonnance fédérale du 21 mai 2008 sur la géoinformation
- Loi d'application de la loi fédérale sur la géoinformation (Lcgéo) du 10 mars 2016
- Ordonnance sur l'information géographique du 29 juin 2006
- Modèles de géodonnées minimaux, domaine "Plan d'affectation" – documentation du modèle du 16 février 2017, Office fédéral de développement territorial (ODT)
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979
- Décision concernant l'adoption du concept cantonal du développement territorial (CCDT) du 11 septembre 2014
- Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) du 23 janvier 1987
- Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 1er avril 1987

III. Structure générale des plans d'affectation des zones (PAZ)

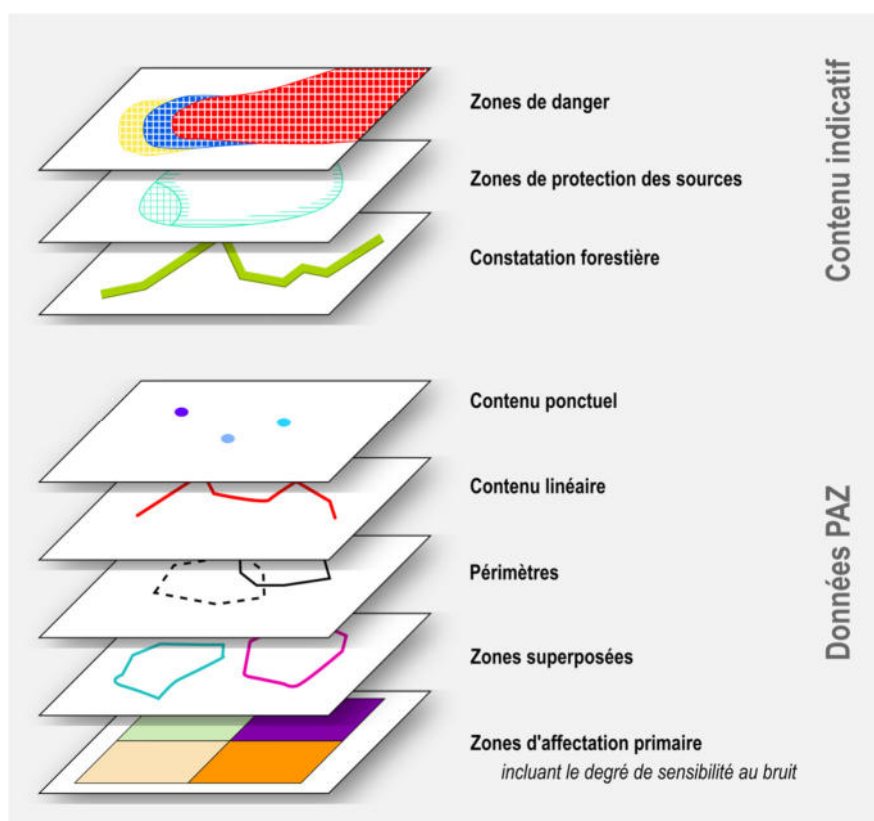


Figure 1 : Structure des données du PAZ et superposition des géométries

Selon les modèles de géodonnées minimaux de la Confédération, le PAZ doit notamment contenir les éléments suivants :

- Zones d'affectation primaire : l'ensemble des zones d'affectation primaire décrit la totalité du territoire de la commune. Pour chaque portion du territoire, une affectation primaire doit être définie (p. ex. zone d'habitation, zone agricole 1).
- Zones d'affectation superposées : les zones d'affectation superposées sont des zones qui se superposent aux zones d'affectation primaire, p. ex. les zones de protection de paysage qui se superposent à une zone agricole.
- Périmètres superposés : les périmètres définis dans le PAZ qui ne sont pas des zones d'affectation, p. ex. un périmètre avec plan d'affectation spécial en vigueur.
- Contenus linéaires : les éléments qui comprennent les définitions linéaires dans le PAZ, p. ex. les alignements.
- Contenus ponctuels : les éléments qui comprennent les définitions ponctuelles dans le PAZ.

Pour tous les autres éléments du PAZ qui n'ont qu'un caractère indicatif (p. ex. zone de danger, zone de protection des sources ou limite de la forêt), les dispositions et les modèles spécifiques doivent être appliqués.

Pour les degrés de sensibilité au bruit, ce sont les dispositions de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) qui sont applicables. Elles ne sont pas précisées dans ce document.

Le modèle de données cantonal du PAZ est décrit dans l'annexe B.

IV. Dénomination des zones

Selon la LAT, quatre affectations primaires sont définies : les zones à bâtir (art. 15 LAT), les zones agricoles (art. 16 LAT), les zones à protéger (art. 17 LAT) et les autres zones (art. 18 LAT).

1. Affectations principales (dénominations ARE)

Les affectations principales sont les affectations définies par l'Office fédéral du développement territorial (ODT) dans les modèles de géodonnées minimaux. Elles sont utilisées, notamment, pour permettre de réaliser des statistiques harmonisées et comparables à l'échelle de la Suisse (par ex. la statistique des zones à bâtir). Les différentes zones se fondent sur les bases légales. Elles sont décrites dans la colonne « Dénomination ARE » de l'annexe A.

2. Dénomination cantonale

Les dénominations des zones définies par le canton (cf. annexe A) sont à respecter strictement. Elles sont nécessaires à l'harmonisation des zones d'affectation dans les PAZ, les SIG, le cadastre RDPPF ainsi que dans la statistique fédérale.

3. Désignation complémentaire communale

La commune peut, le cas échéant, compléter la dénomination cantonale afin de préciser l'affectation de la zone avec une spécificité ou un lieu-dit, par exemple : Zone d'habitation 'moyenne densité', ou encore Zone d'activités touristiques 'des Monts'.

Un complément communal ne doit être défini que si des dispositions différentes du RCCZ s'appliquent à des zones d'une même dénomination cantonale. Si la commune définit un complément, elle doit également définir une abréviation pour la zone.

Tableau 1 : Illustration schématique du complément communal de dénomination

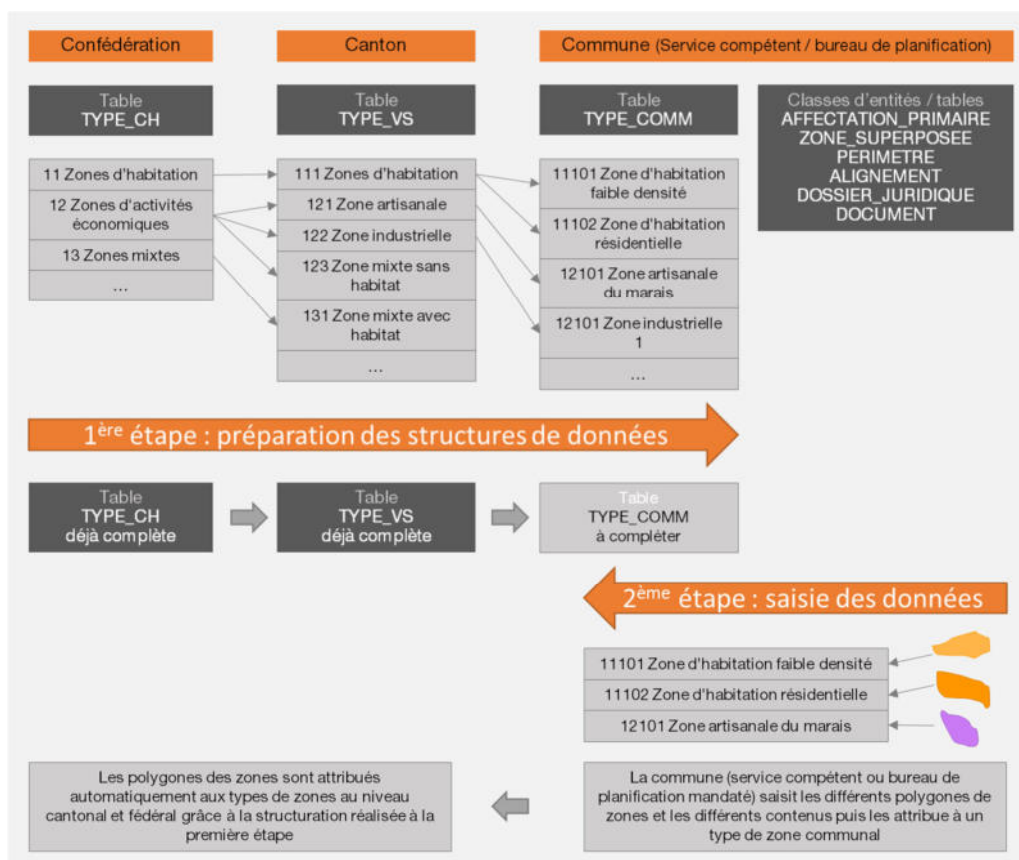
Code canton	Dénomination cantonale	Complément communal	Libellé de la zone dans le RCCZ
111	Zone d'habitation	+ moyenne densité	= Zone d'habitation moyenne densité
122	Zone industrielle	+ des Grands-Prés	= Zone industrielle des Grands-Prés
142	Zone vieille ville	+ de Sion	= Zone vieille ville de Sion
171	Zone d'activités touristiques	+ des Monts	= Zone d'activités touristiques des Monts

< définition obligatoire > *< optionnel >*

4. Degré de sensibilité au bruit

Pour chaque type de zone communal, un degré de sensibilité au bruit est défini au niveau de la table TYPE_COMM.

V. Saisie des données



1. Première étape : préparation des types de zones communaux

La préparation de la liste des types de zones communaux constitue la première étape de la saisie des géodonnées. Elle assure que les types de zones communaux puissent être saisis et attribués correctement aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

Selon le modèle de géodonnées (voir annexe B), les types de zones communaux sont saisis dans la table TYPE_COMM. Chaque type de zone est décrit selon l'exemple du tableau suivant.

Tableau 2 : Exemple de saisie de données dans la table TYPE_COMM qui liste les types de zone communaux.

Code commune	Code canton	Désignation du type communal	Abréviation	Indice d'utilisation	Type d'indice	Degré sensibilité bruit
CODE _TYPE _COMM	REF _TYPE _VS	TYPE_COMM	ABBREV _COMM	INDICE _UTIL	TYPE _INDICE	DS
11101	111	Zone d'habitation moyenne densité	H50	0.5	IBUS	DS2
11102	111	Zone d'habitation forte densité	H70	0.7	IBUS	DS2
12201	122	Zone industrielle des Grands-Prés (DS IV)	ZI			DS4
...

Le code cantonal (champ REF_TYPE_VS) se réfère au numéro de liste de l'annexe A : Dénominations des zones d'affectation fédérales, cantonales et communales.

Le code communal (champ CODE_TYPE_COMM) est un code à 5 chiffres qui doit commencer par les 3 premiers chiffres du code cantonal et se terminer par 2 chiffres correspondant à l'itération du type de zone communal spécifique.

2. Deuxième étape : saisie des données

La condition préalable à la saisie des données au niveau communal est que la classe TYPE_COMM qui contient tous les types de zones et de contenu au niveau communal soit complètement remplie comme décrit dans le chapitre V.1.

Le service communal compétent ou le bureau de planification mandaté saisit les différentes surfaces de zones et les différents contenus et les attribue à un type de zone communal. Les polygones saisis doivent suivre les contraintes topologiques décrites dans le chapitre VIII.

VI. Définitions des zones

Les définitions des différentes zones d'affectations, périmètres et alignements énumérés ci-dessus sont décrits, dans le détail, dans le RCCZ type et l'aide de travail concernant l'élaboration du rapport 47 OAT.

VII. Etendue et force obligatoire

Selon l'art. 11 al. 1 LcAT, [les communes établissent pour l'ensemble du territoire communal un plan d'affectation des zones ...]. Ceci sous-entend que les polygones de la classe d'entité « AFFECTATION_PRIMAIRE » recouvrent la totalité du territoire communal.

Les surfaces d'affectation n'ont cependant pas toutes la même force obligatoire. On distingue les contenus suivants :

- contenu contraignant : défini par le plan d'affectation des zones
- contenu indicatif : défini par une autre procédure (p. ex. la forêt)

VIII. Contraintes topologiques

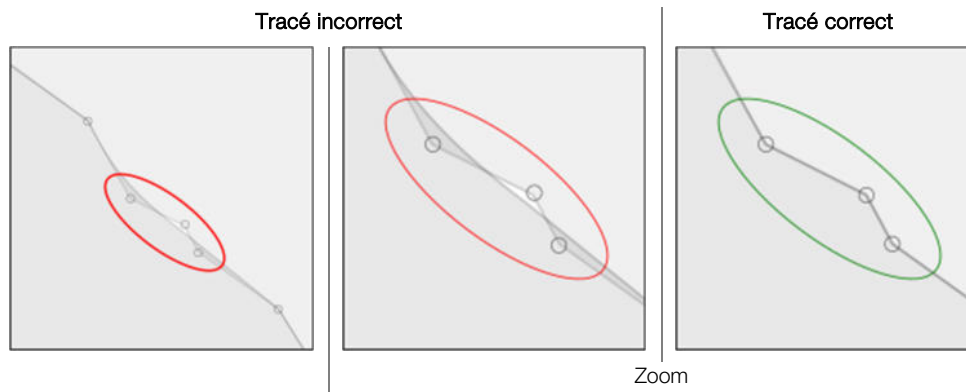
1. Superposition de contenu

La superposition de polygones n'est pas permise dans la classe d'entité AFFECTATION_PRIMAIRE, sauf dans le cas d'une superposition effective au niveau du terrain. Par exemple : le lac souterrain de St-Léonard, un viaduc au-dessus d'une zone agricole, etc.

La superposition est permise au sein-même des classes d'entités ZONE_SUPERPOSEE et PERIMETRE.

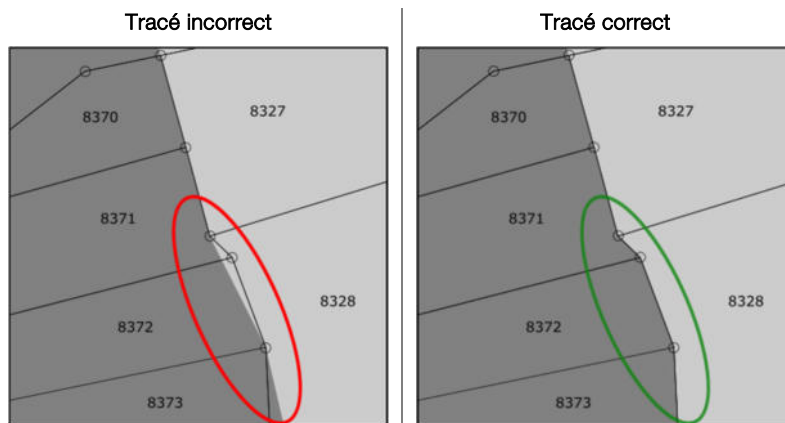
2. Colinéarité des polygones entre eux

Les polygones de la classe d'entités AFFECTATION_PRIMAIRE doivent obligatoirement être colinéaires, sauf dans les cas décrits dans le chapitre précédent.



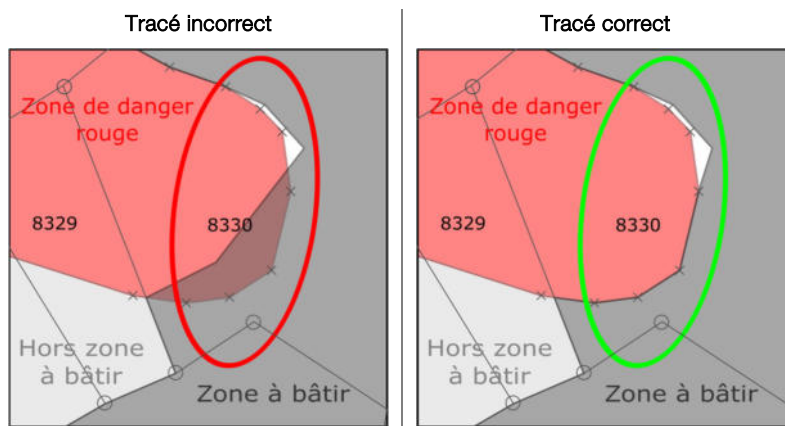
3. Colinéarité des polygones avec les limites des biens-fonds

Dans le cas de la proximité d'une limite de zone avec une limite de bien-fonds, la colinéarité doit être respectée.



4. Non-superposition et colinéarité des polygones de la limite de la zone à bâtir avec les zones de danger rouge

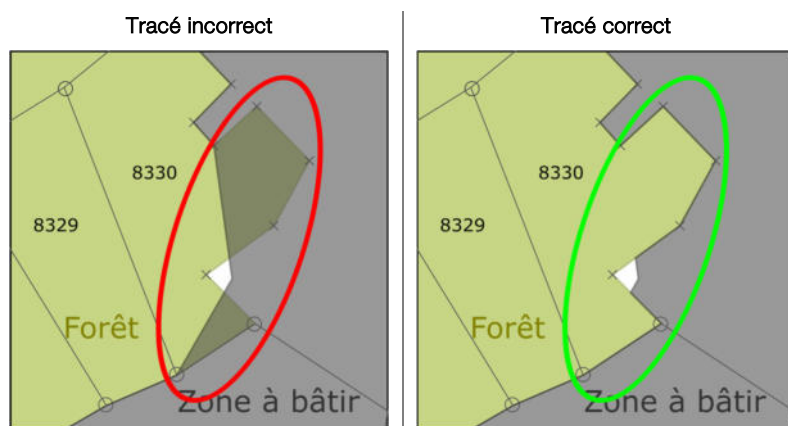
Dans le cadre de la procédure de révision du PAZ, la superposition d'une zone de danger rouge (danger élevé) avec les polygones de la zone à bâtir n'est pas permise. Dans le cas de la proximité d'une limite de zone à bâtir avec une zone de danger rouge, la colinéarité doit être respectée.



5. Non-superposition et colinéarité des polygones de la limite de la zone à bâtir avec la limite forestière

Dans le cadre de la procédure de révision du PAZ, la superposition d'une limite forestière (constatation forestière) avec les polygones de la zone à bâtir n'est pas permise. Dans le cas

de la proximité d'une limite de zone à bâtir avec une limite forestière, la colinéarité doit être respectée.



IX. Représentation des plans

La ligne directrice pour la représentation des plans décrite dans ce document vise à harmoniser la représentation des géodonnées entre les plans d'affectation communaux et les cartes du géoportail cantonal.

1. Types de plans

Selon la taille des territoires communaux et la densité des informations, les plans peuvent être présentés selon les configurations suivantes :

1. La totalité des contenus peut être reportée sur un seul document à l'échelle 1 : 2'000 ou 1 : 5'000
2. La totalité des contenus ne peut pas être présentée de manière détaillée sur un seul plan. Dans ce cas, un plan général à l'échelle 1 : 10'000 ainsi que plusieurs plans selon les secteurs de zone à bâtir à l'échelle 1 : 2'000 voire 1 : 5'000 sont à réaliser
3. Au besoin, le report des contenus indicatifs (dangers naturels et protection des sources) peut faire l'objet d'un document distinct. Dans ce cas, un renvoi vers le plan de base est à mentionner au niveau de la légende.

Le choix de la configuration est défini par le service communal ou son mandataire en considérant la lisibilité des informations comme critère principal.

2. Informations à afficher sur les plans

2.1. Eléments des plans

Tous les plans d'affectation doivent contenir au minimum les éléments suivants :

- un cartouche au format A4 contenant :
 - o Titre
 - o Sous-titre
 - o Nom de la commune
 - o Dates :
 - Version
 - Validation de l'assemblée primaire ou du conseil général
 - o Emplacement vide pour le sceau d'homologation par le Conseil d'Etat

- o Sceaux et signatures communaux
- légende pour les types d'affectations classifiée par groupes :
 - o zones à bâtir
 - o zones agricoles
 - o zones à protéger
 - o autres zones
 - o contenus indicatifs
 - o autres périmètres superposés (périmètre avec plan d'affectation spécial en vigueur, périmètre à aménager, etc.)
- flèche du nord
- échelle
- coordonnées
- dans le cas d'un report des contenus indicatifs sur un autre plan, mention d'un renvoi sur le plan de base dans la légende des zones à bâtir

2.2. Données affichées

Au niveau des données affichées, les plans doivent présenter les informations pertinentes pour la commune et les secteurs spécifiques. Au vu des spécificités communales, mais également selon l'échelle et la densité des contenus, la liste des informations (couches SIG) à afficher ne peut être définie de manière exhaustive. Le tableau suivant liste les informations pertinentes à afficher. Les communes et leurs mandataires peuvent, selon les particularités locales, adapter la liste des couches et ajouter des informations tout en conservant toutes les informations obligatoires.

Tableau 3 : Liste non exhaustive des couches à afficher sur les plans d'affectation. L'ordre des couches dans ce tableau correspond au niveau d'affichage dans le SIG. • obligatoire, - ne pas afficher, * élément facultatif

Nom de la couche	Remarque	Plan général (1 : 10'000)	Plan de secteur (1 :2'000 ou 1 :5'000)	Report des zones de danger
Biens-fonds	Avec no de parcelle	-	•	•
Swiss Map Vector 10	Données vectorielles nécessaires (topographie, noms géographiques, etc.) pour une bonne lisibilité	•	•	-
Limites communales	Avec cache blanc transparent pour les zones hors commune	•	•	•
Dangers	Dangers géologiques (chute de pierres, éboulement, effondrement, glissement, coulées boueuses), dangers d'avalanche, dangers hydrologiques (cours d'eau latéraux et Rhône)	•	•/-	•
Limite de la forêt	Constataction forestière en zone et aux abords de la zone à bâtir	•	•	-
Zones de protection des sources		•	•/-	•
Inventaires*	Zones de protection, ISOS, PPS, IVS, etc.	•	•/-	•
Bâtiments		-	•	•
Alignements		•	•	-
Périmètres superposés		•	•	-
Zones superposées		•	•	-
Affectations primaires selon types ARE		•	-	-
Affectations primaires selon symbologie communale		-	•	-
Zones à bâtir	Simplification (grisé) avec renvoi vers le plan de base au niveau de la légende	-	-	•

3. Modèle de représentation cantonal



Le modèle de représentation décrit dans ce chapitre est destiné à la publication des plans papier mais est harmonisé pour la représentation des données numériques.

Pour chaque dénomination cantonale, une représentation graphique est définie. Les tableaux des chapitres suivants décrivent de manière détaillée la symbologie de chaque type de zone cantonal.


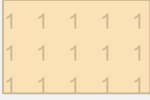
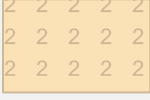

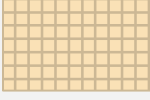
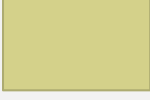


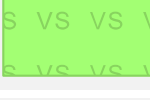

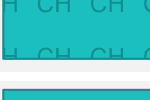

3.1. Affectations primaires sur les plans de secteur

Les symbolologies décrites dans le Tableau 4 sont les bases de la représentation des plans de secteur (1 : 2'000 ou 1 : 5'000) pour la classe d'entité AFFECTATION_PRIMAIRE.

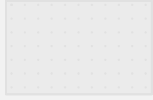
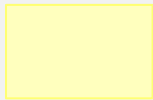
Tableau 4 : Symbologie de la classe d'entité AFFECTATION_PRIMAIRE selon les types de zone cantonales (cf. annexe A) pour les plans de secteur (1 : 5'000 ou 1 : 2'000).

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
111 Zone d'habitation		Remplissage uni Contour	R : 255/150/0 C : 219/128/0	Épaisseur C : 0.1
121 Zone artisanale		Remplissage uni Contour	R : 202/122/245 C : 164/99/199	Épaisseur C : 0.1
122 Zone industrielle		Remplissage uni Contour	R : 132/0/168 C : 108/0/138	Épaisseur C : 0.1
123 Zone mixte sans habitat		Hachures Fond Contour	H : 202/122/245 F : 156/156/156 C : 164/99/199	Angle : 45° Épaisseur H / séparation H : 2.5/5 Épaisseur C : 0.1
124 Zone centre d'achat		Remplissage uni Contour	R : 112/68/137 C : 85/52/105	Épaisseur C : 0.1
131 Zone mixte avec habitat		Hachures Fond Contour	H : 202/122/245 F : 255/150/0 C : 164/99/199	Angle : 45° Épaisseur H / séparation H : 2.5/5 Épaisseur C : 0.1
141 Zone vieux village		Remplissage uni Contour	R : 103/0/13 C : 74/0/10	Épaisseur C : 0.1
142 Zone vieille ville		Hachures Fond Contour	H : 153/0/20 F : 103/0/13 C : 74/0/10	Angle : -45° Épaisseur H / séparation H : 1/5 Épaisseur C : 0.1
143 Zone centre-village		Remplissage uni Contour	R : 165/15/21 C : 138/12/17	Épaisseur C : 0.1
144 Zone centre-ville		Hachures Fond Contour	H : 138/12/17 F : 165/15/21 C : 138/12/17	Angle : -45° Épaisseur H / séparation H : 1/5 Épaisseur C : 0.1

<i>Valeur</i>	<i>Rendu</i>	<i>Type</i>	<i>Couleur</i>	<i>Dimension</i>
			<i>[RVB]</i>	<i>[pt]</i>
151 Zone de constructions et d'installations publiques A		Remplissage uni Annotation « A » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.1
152 Zone de constructions et d'installations publiques B		Remplissage uni Annotation « B » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.1
153 Zone de constructions et d'installations publiques C		Remplissage uni Annotation « C » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.1
154 Zone de constructions et d'installations publiques D		Remplissage uni Annotation « D » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.1
155 Zone de constructions et d'installations publiques E		Remplissage uni Annotation « E » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.1
156 Zone de constructions et d'installations publiques F		Remplissage uni Annotation « F » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.1
157 Zone de constructions et d'installations publiques S		Remplissage uni Annotation « S » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.1
161 Zone libre de constructions		Remplissage uni Contour	R : 0/176/80 C : 0/143/64	Épaisseur C : 0.1
171 Zone d'activités touristiques		Remplissage uni Contour	R : 221/52/151 C : 168/40/115	Épaisseur C : 0.1
172 Zone camping résidentiel		Hachures Fond Contour	H : 255/150/0 F : 128/125/186 C : 96/94/140	Angle : -45° Épaisseur / séparation : 1/5 Épaisseur C : 0.1
173 Zone camping mixte		Remplissage uni Contour	R : 128/125/186 C : 96/94/140	Épaisseur C : 0.1
181 Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 156/156/156 C : 130/130/130	Épaisseur C : 0.1

Valeur	Rendu	Type	Couleur [RVB]	Dimension [pt]
199 Autre zone à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 255/235/0 C : 224/206/0	Épaisseur C : 0.1
211 Zone agricole 1		Remplissage uni Annotation « 1 » Contour	R : 250/225/182 A : 204/184/149 C : 204/184/149	A : Arial 8 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.1
212 Zone agricole 2		Remplissage uni Annotation « 2 » Contour	R : 250/225/182 A : 204/184/149 C : 204/184/149	A : Arial 8 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.1
213 Zone agricole protégée		Hachures Fond Contour	H : 204/184/149 F : 250/225/182 C : 204/184/149	Angle H : 90° H Épaisseur / séparation/ décalage : 1.5/6/3 Épaisseur C : 0.1
221 Zone agricole spéciale		Hachures Fond Contour	H : 204/184/149 F : 250/225/182 C : 204/184/149	Angles : 90°/0° Épaisseur / séparation : 1/5 Épaisseur C : 0.1
231 Zone viticole		Remplissage uni Contour	R : 212/209/138 C : 173/171/113	Épaisseur C : 0.1
232 Zone viticole protégée		Hachures Fond Contour	H : 173/171/113 F : 212/209/138 C : 173/171/113	Angle : 90° H Épaisseur / séparation/ décalage : 1.5/6/3 Épaisseur C : 0.1
311a Zone de protection de la nature d'importance nationale		Remplissage uni Contour Annotation « CH »	R : 163/255/115 C : 85/255/0 A : 85/255/0	Épaisseur C : 0.1 A : Arial 8 Séparation A : 12
311b Zone de protection de la nature d'importance cantonale		Remplissage uni Contour Annotation « VS »	R : 163/255/115 C : 85/255/0 A : 85/255/0	Épaisseur C : 0.1 A : Arial 8 Séparation A : 12
311c Zone de protection de la nature d'importance communale		Remplissage uni Contour Annotation « C »	R : 163/255/115 C : 85/255/0 A : 85/255/0	Épaisseur C : 0.1 A : Arial 8 Séparation A : 12
312a Zone de protection du paysage d'importance nationale		Remplissage uni Contour Annotation « CH »	R : 27/191/191 C : 20/143/143 A : 20/143/143	Épaisseur C : 0.1 A : Arial 8 Séparation A : 12
312b Zone de protection du paysage d'importance cantonale		Remplissage uni Contour Annotation « VS »	R : 27/191/191 C : 20/143/143 A : 20/143/143	Épaisseur C : 0.1 A : Arial 8 Séparation A : 12







<i>Valeur</i>	<i>Rendu</i>	<i>Type</i>	<i>Couleur</i>	<i>Dimension</i>
			<i>[RVB]</i>	<i>[pt]</i>
312c Zone de protection du paysage d'importance communale		Remplissage uni Contour Annotation « C »	R : 27/191/191 C : 20/143/143 A : 20/143/143	Épaisseur C : 0.1 A : Arial 8 Séparation A : 12
321 Zone des eaux et des rives		Remplissage uni Contour	R : 130/226/255 C : 117/203/230	Épaisseur C : 0.1
411 Zone de hameaux et de maintien de l'habitat rural		Remplissage uni Contour	R : 191/143/141 C : 161/120/120	Épaisseur C : 0.1
421 Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 225/225/225 C : 204/204/204	Épaisseur C : 0.1
431 Zone d'affectation différée		Hachures Fond Contour	H : 230/76/0 F : 250/225/182 C : 230/76/0	Angle : 45° Épaisseur / séparation : 1/3 Épaisseur C : 0.1
441 Forêt		Remplissage uni Contour	R : 204/235/183 C : 179/207/161	Épaisseur C : 0.1
442 Pâturage boisé		Remplissage uni Point ronds Contour	R : 241/252/197 P : 179/207/161 C : 179/207/161	P : cercle taille 7 Séparation P : 12 Épaisseur C : 0.1
491 Zone d'activités sportives et récréatives		Remplissage uni Contour	R : 247/104/161 C : 212/89/138	Épaisseur C : 0.1
492 Zone golf		Remplissage uni Contour	R : 209/211/235 C : 182/183/204	Épaisseur C : 0.1
493 Zone camping de passage		Hachures Fond Contour	H : 204/204/204 F : 128/125/186 C : 96/94/140	Angle / motif : 45° / 9-5 Épaisseur / séparation / : 1.5/8 Épaisseur C : 0.1
494 Zone équestre		Remplissage uni Contour	R : 252/197/192 C : 217/169/165	Épaisseur C : 0.1
495 Zone d'extraction et de dépôt de matériaux		Remplissage uni Contour	R : 173/148/73 C : 145/124/61	Épaisseur C : 0.1




Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
496 Zone inculte		Remplissage uni Point ronds Contour	R : 235/235/235 P : 225/225/225 C : 225/225/225	P : cercle taille 2 Séparation P : 5 Épaisseur C : 0.1
499 Autre zone		Remplissage uni Contour	R : 255/255/190 C : 255/255/115	Épaisseur C : 0.1

3.2. Affectations primaires sur les plans généraux

Les symbologies présentées dans le tableau suivant décrivent la représentation des affectations primaires du plan général (1 :10'000). Dans ce cas de figure, pour une meilleure lisibilité, on ne distingue pas toutes les variations communales et on se borne aux types de zones non pas cantonales, mais fédérales. Toutes les zones hors zone à bâtir doivent par contre être représentées au niveau de granularité communale.

Tableau 5 : Symbologie de la classe d'entité AFFECTATION_PRIMAIRE selon les groupes de types de zone (Dénomination CH cf. annexe A) pour les plans généraux (1 : 10'000)




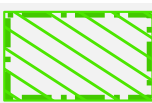
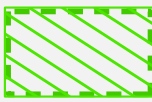


Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
11 Zones d'habitation		Remplissage uni Contour	R : 230/76/0 C : 168/56/0	Épaisseur C : 0.1
12 Zones d'activités économiques		Remplissage uni Contour	R : 132/0/168 C : 108/0/138	Épaisseur C : 0.1
13 Zones mixtes		Hachures Fond Contour	H : 202/122/245 F : 255/150/0 C : 164/99/199	Angle : 45° Épaisseur / séparation : 2.5/5 Épaisseur C : 0.1
14 Zones centrales		Remplissage uni Contour	R : 103/0/13 C : 74/0/10	Épaisseur C : 0.1
15 Zones affectées à des besoins publics		Remplissage uni Contour	R : 104/104/104 C : 110/110/110	Épaisseur C : 0.1
16 Zones à bâtir à constructibilité restreinte		Remplissage uni Contour	R : 0/176/80 C : 0/143/64	Épaisseur C : 0.1








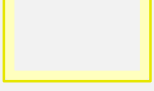
Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
17 Zones de tourisme et de loisir		Remplissage uni Contour	R : 221/52/151 C : 168/40/115	Épaisseur C : 0.1
18 Zones de transport à l'intérieur des zones à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 156/156/156 C : 130/130/130	Épaisseur C : 0.1
19 Autres zones à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 255/235/0 C : 224/206/0	Épaisseur C : 0.1

3.3. Zones superposées

Les symbologies décrites dans le tableau suivant sont les bases de la représentation des plans de secteur (1 :2'000 ou 1 :5'000) pour la classe d'entité ZONE_SUPERPOSEE.

Tableau 6 : Symbologie de la classe d'entité ZONE_SUPERPOSEE selon les types de zone cantonaux (cf. annexe A) pour les plans de secteur (1 : 5'000 ou 1 : 2'000).



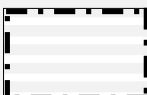

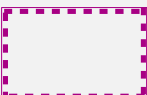

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
511 Zone de protection archéologique		Contour Intérieur Contour Extérieur Motifs	CI : 230/0/169 CE : 230/0/169 M : 230/0/169	Enchaînement CI : 14-6 Épaisseur CI / CE : 2/0.2 Taille / séparation triangles : 4/18
512 Zone de protection du bâti		Contour	C : 230/0/169	Épaisseur C : 2
521a Zone de protection de la nature superposée d'importance nationale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 67/201/0 CE : 6/230/0 H : 76/230/0	Épaisseur CI / CE : 2/0.1 Motif CI : 20/5 Angle / Épais. / Séparat. H : -33°/1/6
521b Zone de protection de la nature superposée d'importance cantonale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 67/201/0 CE : 6/230/0 H : 76/230/0	Épaisseur CI / CE : 2/0.1 Motif CI : 10/3/2/3 Angle / Épais. / Séparat. H : -33°/1/6
521c Zone de protection de la nature superposée d'importance communale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 67/201/0 CE : 6/230/0 H : 76/230/0	Épaisseur CI / CE : 2/0.1 Motif CI : 5/4 Angle / Épais. / Séparat. H : -33°/1/6
522a Zone de protection du paysage superposée d'importance nationale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 27/191/191 CE : 20/143/143 H : 27/191/191	Épaisseur CI / CE : 2/0.1 Motif CI : 20/5 Angle / Épais. / Séparat. H : 33°/1/6
522b Zone de protection du paysage superposée d'importance cantonale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 27/191/191 CE : 20/143/143 H : 27/191/191	Épaisseur CI / CE : 2/0.1 Motif CI : 10/3/2/3 Angle / Épais. / Séparat. H : 33°/1/6

Valeur	Rendu	Type	Couleur [RVB]	Dimension [pt]
522c Zone de protection du paysage superposée d'importance communale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 27/191/191 CE : 20/143/143 H : 27/191/191	Épaisseur CI / CE : 2/0.1 Motif CI : 5/4 Angle / Épais. / Séparat. H : 33°/1/6
523 Zone de mayens et de constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage		Contour Extérieur Contour Intérieur Barbule	CE : 173/87/130 CI : 250/102/153 B : 250/102/153	Épaisseur CE / CI : 0.1/2 Épaisseur B / Longueur B : 2/6 Séparation B : 8
591 Zone de domaine skiable avec PAD		Contour Motif	C : 0/197/255 M : 0/197/255	Épaisseur C : 1 M : cercle taille 2 Séparation M / Décalage M : 12/6
592 Zone domaine skiable avec enneigement artificiel		Contour Hachure	C : 0/197/255 H : 0/197/255	Épaisseur C : 1 Angle H : -80° Épaisseur / séparation H : 2/9
593 Zone domaine skiable avec enneigement naturel		Contour Hachure	C : 0/197/255 H : 0/197/255	Épaisseur C : 1 Angle H : -80° Épaisseur / séparation H : 1/9
594 Zone d'activités sportives et récréatives superposée		Contour Hachure	C : 247/104/161 H : 247/104/161	Angle H : -45° Épaisseur H / Séparation H : 1.5/8 Épaisseur C : 2
595 Zone de golf superposée		Contour Extérieur Contour Intérieur Barbule	CE : 148/150/166 CI : 209/212/235 B : 209/212/235	Épaisseur CE / CI : 0.1/2 Épaisseur B / Longueur B : 2/6 Séparation B : 8
599 Autre zone superposée		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/255/190 CE : 230/230/0	Épaisseur CI : 4 Épaisseur CE : 1

3.4. Périmètres

Les symbologies décrites dans le tableau suivant sont les bases de la représentation des plans de secteur (1 :2'000 ou 1 :5'000) pour la classe d'entité PERIMETRE.





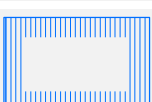
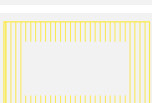
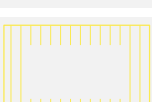
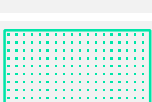
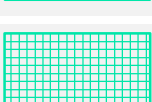
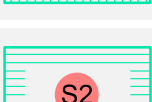
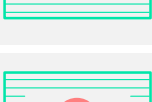
Tableau 7 : Symbologie de la classe d'entité PERIMETRE selon les types de zone cantonaux (cf. annexe A) pour les plans généraux et les plans de secteur.

<i>Valeur</i>	<i>Rendu</i>	<i>Type</i>	<i>Couleur</i>	<i>Dimension</i>
			[RVB]	[pt]
611 Périmètre avec plan spécial en vigueur		Contour	C : 0/0/0	Épaisseur C : 2
621 Périmètre à aménager		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/0/0 CE : 0/0/0	Motif CI : 14-6 Épaisseur CI : 2 Épaisseur CE : 0.2
622 Périmètre à aménager (art. 33ss LcAT)		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 0/0/0 CE : 0/0/0 H : 255/255/255	Motif CI : 8-4-2-4 Épaisseur CI/CE : 2/0.2 Épaisseur H / Séparation H : 3/7
631 Périmètre 2ème étape d'équipement		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 168/0/0 CE : 168/0/0 H : 255/255/255	Motif CI : 14-6 Épaisseur CI/CE : 2/0.2 Épaisseur H / Séparation H : 3/7
692 Périmètre de développement		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 168/0/132 CE : 168/0/132	Motif CI : 6-3 Épaisseur CI : 2 Épaisseur CE : 0.2
699 Autre périmètre		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 168/112/0 CE : 115/76/0	Motif CI : 14-6 Épaisseur CI : 2 Épaisseur CE : 0.2

3.5. Contenu indicatif

Les représentations décrites dans le tableau suivant sont présentées à titre indicatif dans le but d'harmoniser au mieux les données au niveau cantonal. La commune ou son mandataire peut s'éloigner, le cas échéant, de la représentation proposée pour des motifs de lisibilité.

Valeur	Rendu	Type	Couleur [RVB]	Dimension [pt]
Zone de danger d'avalanche élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Carroyage CI taille / separation : 3/3 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger d'avalanche moyen		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/92/230 CE : 0/92/230	Carroyage CI taille / separation : 3/3 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger d'avalanche faible		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Carroyage CI taille / separation : 3/3 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger d'avalanche résiduel		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Carroyage CI taille / separation : 3/4.5 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger de crue élevé		Hachures Contour	H : 255/0/0 C : 255/0/0	Épaisseur / séparation H : 0.5/3 Angle H : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de crue moyen		Hachures Contour	H : 0/111/255 C : 0/111/255	Épaisseur / séparation H : 0.5/3 Angle H : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de crue faible		Hachures Contour	H : 251/234/81 C : 251/234/81	Épaisseur / séparation H : 0.5/3 Angle H : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de crue résiduel		Hachures Contour	H : 251/234/81 C : 251/234/81	Épaisseur / séparation H : 0.5/6 Angle H : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger d'effondrement élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : -45° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger d'effondrement moyen		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/92/230 CE : 0/92/230	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : -45° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de glissement de terrain élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Symbole CI : demi-cercle taille 5 Symbole CI séparation : 5 Épaisseur CE : 0.5

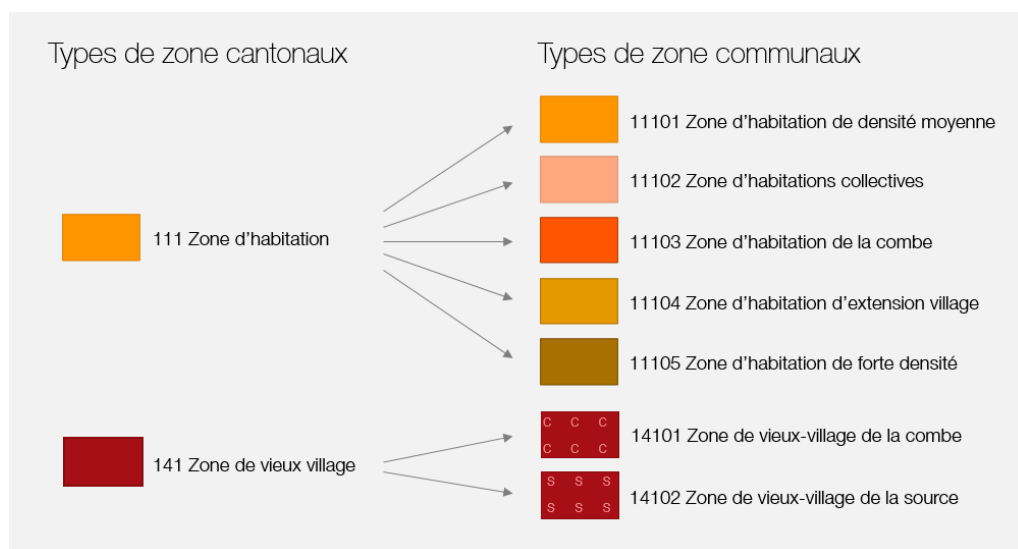
Valeur	Rendu	Type	Couleur [RVB]	Dimension [pt]
Zone de danger de glissement de terrain moyen		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/111/255 CE : 0/111/255	Symbole CI : demi-cercle taille 5 Symbole CI séparation : 5 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger de glissement de terrain faible		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Symbole CI : demi-cercle taille 5 Symbole CI séparation : 5 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger d'éboulement élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Symbole CI : cercles taille 3 Symbole CI séparation : 4 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger de chute de pierre élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : 90° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de chute de pierre moyen		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/111/255 CE : 0/111/255	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : 90° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de chute de pierre faible		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : 90° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de chute de pierre résiduel		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/4 Hachure CI angle : 90° Épaisseur C : 0.5
Zone de protection des sources Ao		Contour Motif	C : 0/230/169 M : 0/230/169	Épaisseur C : 0.5 M : cercle taille 1 Séparation M : 3
Zone de protection des sources SI		Hachures Contour	H : 0/230/169 C : 0/230/169	Angles : 90°/0° Épaisseur / séparation : 0.5/3 Épaisseur C : 0.5
Zone de protection des sources SII		Contour Intérieur Contour Extérieur Pastille	CI : 0/230/169 CE : 0/230/169 P : 255/127/127	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/3 Hachure CI angle : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de protection des sources SIII		Contour Intérieur Contour Extérieur Pastille	CI : 0/230/169 CE : 0/230/169 P : 255/127/127	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/3 Hachure CI angle : 0° Épaisseur C : 0.5

4. Représentation des plans d'affectation communaux

La représentation des plans d'affectation communaux demande des nuances spécifiques que le modèle de représentation cantonal ne définit pas. Cependant, afin d'harmoniser la représentation des données communales et cantonales, les principes à suivre sont les suivants :

- Lorsque qu'un type de zone cantonal ne correspond qu'à un seul type de zone communal, la représentation cantonale est à privilégier.
- Lorsque que pour un type de zone cantonal correspondent plusieurs types de zone communaux, des nuances de la couleur cantonale doivent être proposées ou/et l'apposition de motifs lettrés sur le fond coloré du type cantonal correspondant. Une nuance de couleur plus foncée représente une densité plus forte.
- La lisibilité doit en tous les cas rester primordiale à tout endroit du plan.

Figure 2 : Exemple de représentation des types de zones communaux : nuances de couleur pour les types communaux qui correspondent au type cantonal « 111 zone d'habitation » et ajouts de motifs lettrés pour les zones communales qui correspondent à la zone cantonale « 141 Zone de vieux village »



X. Livraison des données

Selon l'avancement de la procédure, les géodonnées sont livrées à plusieurs reprises au SDT : au minimum lors de l'avis de principe et au moment de la demande d'homologation. Les géodonnées doivent être structurées conformément au modèle minimal (cf. annexe B) et respecter les contraintes topologiques. Dans le cas de données non conformes, le service communal ou son mandataire procédera aux corrections et renverra les géodonnées au SDT.

En vertu de la Loi d'application de la loi fédérale sur la géoinformation (LcGéo) du 10 mars 2016, les géodonnées font partie intégrante de l'homologation des PAZ. A noter également que l'article 38 al. 1 de la LcAT révisée stipule que les PAZ sont accompagnés des géodonnées de base et des géométdonnées selon les exigences qualitatives et techniques minimales définies par le canton. La qualité et la conformité des données sont vérifiées, avant l'homologation. Selon l'article 5, alinéa 2 de la LcGéo : Le Conseil d'Etat peut refuser

l'homologation des documents officiels pour des raisons de non-respect des dispositions fédérales ou cantonales en matière de qualité des géodonnées.

Une geodatabase vide au format ESRI ou geopackage peut être téléchargée sur le site internet du SDT <http://www.vs.ch/sdt>.

Les plans papier accompagnent les données au moment de l'avis de principe et de la demande d'homologation.

Tableau 8 : Liste des données à livrer au SDT

Description	Format
Géodonnées PAZ	Format interlis, geodatabase ESRI ou shapefile, geopackage
Plans	Format pdf vectoriel

Ligne directrice pour la digitalisation des zones d'affectation

Annexe A: Dénominations des zones d'affectation fédérales, cantonales et communales

Validé lors de la séance du 14.06.2021

Etat: 16.06.2021

Code CH	Dénomination ARE	Code VS	Dénomination cantonale	Désignations complémentaires communale Exemples/Définitions
			Zones à bâtir	
11	Zones d'habitation	111	Zone d'habitation	Zone d'habitation <i>faible densité</i> , Zone d'habitation <i>résidentielle</i> , etc.
12	Zones d'activités économiques	121	Zone artisanale	Zone artisanale <i>du marais</i>
		122	Zone industrielle	Zone industrielle <i>1</i>
		123	Zone mixte sans habitat	Zone mixte sans habitat <i>de Vissoie</i>
		124	Zone centre d'achat	Zone centre d'achat <i>Bassin</i>
13	Zones mixtes	131	Zone mixte avec habitat	Zone mixte avec habitat <i>de Vissoie</i>
14	Zones centrales	141	Zone vieux village	Zone vieux village <i>du Pontet</i>
		142	Zone vieille ville	Zone vieille ville <i>de Sion</i>
		143	Zone centre-village	Zone centre-village <i>A</i>
		144	Zone centre-ville	Zone centre-ville <i>B</i>
15	Zones affectées à des besoins publics	151	Zone de constructions et d'installations publiques A	<i>Bâtiments</i> : église, école, administration, home, hôpital, musée, etc. <i>DS II</i>
		152	Zone de constructions et d'installations publiques B	<i>Bâtiments et installations</i> : gare, salle de spectacle, parking couvert, STEP, Stade de sport, terrains de sport, dépôt communal, déchetterie, etc. <i>DS III</i>
		153	Zone de constructions et d'installations publiques C	<i>Places publiques, parcs publics, cimetière, places de pique-nique, etc. DS III</i>
		154	Zone de constructions et d'installations publiques D	<i>Constructions et installations de production d'énergie DS III</i>
		155	Zone de constructions et d'installations publiques E	<i>Equipements militaires DS IV</i>
		156	Zone de constructions et d'installations publiques F	<i>Aéroports, aérodromes, héliports DS IV</i>
16	Zones à bâtir à constructibilité restreinte	161	Zone libre de constructions	Zone libre de constructions <i>des jardins du cœur du village</i>
17	Zones de tourisme et de loisirs	171	Zone d'activités touristiques	<i>Infrastructures touristiques et hébergement y c. parc d'attraction par exemple</i>
		172	Zone camping résidentiel	
		173	Zone camping mixte	Zone camping mixte <i>du TCS</i>
18	Zones de transport à l'intérieur des zones à bâtir	181	Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir	
	Autres zones à bâtir	199	Autre zone à bâtir	
			Zones agricoles	
21	Zones agricoles ordinaires	211	Zone agricole 1	
		212	Zone agricole 2	
		213	Zone agricole protégée	
22	Zones agricoles spécialisées	221	Zone agricole spéciale	Zone agricole spéciale <i>pour jardins familiaux</i>
23	Zones viticoles	231	Zone viticole	
		232	Zone viticole protégée	
			Zones à protéger à l'extérieur des zones à bâtir	
31	Zones de protection de la nature et du paysage	311	Zone de protection de la nature	Zone de protection de la nature <i>nationale, cantonale, communale, des haies</i>
		312	Zone de protection du paysage	Zone de protection du paysage <i>nationale, cantonale, communale</i>
32	Zones des eaux et des rives	321	Zone des eaux et des rives	
			Autres zones à l'extérieur des zones à bâtir	
41	Zones pour petites entités urbanisées	411	Zone de hameaux et de maintien de l'habitat rural	
42	Espace de transport	421	Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir	
43	Zones d'affectation différée	431	Zone d'affectation différée	
44	Aire forestière	441	Forêt	
		442	Pâturage boisé	
		491	Zone d'activités sportives et récréatives	
49	Autres zones à l'extérieur des zones à bâtir	492	Zone golf	
		493	Zone camping de passage	
		494	Zone équestre	
		495	Zone d'extraction et/ou de dépôt et/ou de valorisation de matériaux	
		496	Zone inculte	
		499	Autre zone	
			Zones superposées	
51	Zones superposées de protection du site bâti	511	Zone de protection archéologique	
		512	Zone de protection du site bâti	
52	Zones superposées de protection de la nature et du paysage	521	Zone de protection de la nature superposée	Zone de protection de la nature superposée <i>nationale, cantonale, communale, des haies</i>
		522	Zone de protection du paysage superposée	Zone de protection du paysage superposée <i>nationale, cantonale, communale</i>
		523	Zone de mayens et de constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	
59	Autres zones superposées	591	Zone de domaine skiable avec PAD	
		592	Zone domaine skiable avec enneigement artificiel	
		593	Zone domaine skiable avec enneigement naturel	
		594	Zone d'activités sportives et récréatives superposée	
		595	Zone de golf superposée	
		599	Autre zone superposée	
			Périmètres superposés	
61	Périmètres avec plan spécial en vigueur	611	Périmètre avec plan spécial en vigueur	
62	Périmètres avec plan spécial obligatoire non encore en vigueur	621	Périmètre à aménager	
		622	Périmètre à aménager (art. 33ss LcAT)	
63	Périmètres avec étape d'équipement différée	631	Périmètre 2ème étape d'équipement	
69	Autres périmètres superposés	691	Zone réservée	
		692	Périmètre de développement	
		699	Autre périmètre	
			Contenus linéaires	
71	Alignement	711	Alignement	

Ligne directrice pour la digitalisation des zones d'affectation
Annexe B : Modèle de données normalisé du plan d'aménagement de zone

Etat: 22.06.2021

AFFECTATION_PRIMAIRE						
Description : Zones d'affectation primaire						
Type : surface						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut (fr)	Type / domaine de valeur	Obligatoire / facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		-
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire		oui
REF_TYPE_COMM	Réf. type comm	Référence au type communal qui lui-même fait référence au type cantonal et fédéral	Entier long, référence (TYPE_COMM.GID)	Obligatoire		oui
REF_DOSSIER_JUR	Réf. Dossier. jur.	Référence au dossier juridique	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		oui
REF_PLAN_SP	Réf. Plan spécial	Référence à un plan spécial	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		-
REF_MODIF_PART	Réf. Modification partielle	Référence à une modification partielle	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		-
REF_HOMO_COMPL	Réf. Homologation complémentaire	Référence à une homologation complémentaire	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		-
ZONE_A_AMENAGER	Zone à aménager	La zone est-elle à aménager ?	Entier long, liste de valeurs (oui_non) 0 : oui 1 : non	Obligatoire		oui
ZONE_A_AMENAGER_TEXTE	Zone à aménager (texte)	No ou Nom de la zone à aménager	Texte(50)	Facultatif		oui
VENTE_E	Vente étrangers	Vente aux étrangers	Entier long, liste de valeurs (oui_non)	Obligatoire		-
BASE_DIGIT	Base digitalisation	Base pour la digitalisation	Entier long, liste de valeurs (BASE_DIGIT) 0 : MO 1 : scan 2 : table digitalisation 3 : carte image 4 : autre	Facultatif		-
STATUT_JURIDIQUE	Statut juridique	Satut juridique : Dès homologation par le CE Avant homologation Zones spécifiques n'ayant pas été validée dans la décision d'homologation (homologation complémentaire par la suite) Dans le cas où un nouveau PAZ remplace la zone	Entier long, liste de valeurs (STATUT) 1 : en vigueur 2 : modification en cours 3 : en suspens 4 : périmé	Obligatoire		-
PLUS_VALUE_POTENTIELLE	Plus-value potentielle	Cette zone est-elle potentiellement soumise à la plus-value ?	Entier long, liste de valeurs (oui_non)	Obligatoire		oui
DEBUT_VALIDITE	Début de validité	Date de début de validité, par exemple date d'homologation	Date	Facultatif		-
FIN_VALIDITE	Fin de validité	Date de fin de validité. La zone est remplacée par un nouveau plan.	Date	Facultatif		-
DATE_DIGIT	Date digitalisation	Date de la digitalisation	date	Obligatoire		-
DATE_MODIF	Date modification	Date de la dernière modification	date	Facultatif		-
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif		oui

ZONE_SUPERPOSEE						
Description : Zones d'affectation superposée						
Type : surface						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		-
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire		oui
REF_TYPE_COMM	Réf. type comm	Type communal	Entier long, référence (TYPE_COMM.GID)	Obligatoire		oui
REF_DOSSIER_JUR	Réf. dossier. jur.	Référence au dossier juridique	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		oui
REF_PLAN_SP	Réf. Plan spécial	Référence à un plan spécial	Entier long, référence (PLAN_SP.GID)	Facultatif		-
REF_MODIF_PART	Réf. Modification partielle	Référence à une modification partielle	Entier long, référence (MODIF_PART.GID)	Facultatif		-
REF_HOMO_COMPL	Réf. Homologation complémentaire	Référence à une homologation complémentaire	Entier long, référence (HOMO_COMPL.GID)	Facultatif		-
ZONE_A_AMENAGER	Zone à aménager	No de zone à aménager	Entier long, liste de valeurs (oui_non) 0 : oui 1 : non	Obligatoire		oui
ZONE_A_AMENAGER_TEXTE	Zone à aménager (texte)	No de zone à aménager	Texte(50)	Facultatif		oui
BASE_DIGIT	Base digitalisation	Base pour la digitalisation	Entier long, liste de valeurs (BASE_DIGIT) 0 : MO 1 : scan 2 : table digitalisation 3 : carte image 4 : autre	Facultatif		-
STATUT_JURIDIQUE	Statut juridique	Satut juridique : Dès homologation par le CE Avant homologation Zones spécifiques n'ayant pas été validée dans la décision d'homologation (homologation complémentaire par la suite) Dans le cas où un nouveau PAZ remplace la zone	Entier long, liste de valeurs (STATUT) 1 : en vigueur 2 : modification en cours 3 : en suspens 4 : périmé	Obligatoire		-
DEBUT_VALIDITE	Début de validité	Date de début de validité, par exemple date d'homologation	Date	Facultatif		-
FIN_VALIDITE	Fin de validité	Date de fin de validité. La zone est remplacée par un nouveau plan.	Date	Facultatif		-
DATE_DIGIT	Date digitalisation	Date de la digitalisation	date	Obligatoire		-
DATE_MODIF	Date modification	Date de la dernière modification	date	Facultatif		-
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif		oui

MODIF_PART						
Description : Modifications partielles du PAZ						
Type : point						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		-
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire		-
REF_DOSSIER_JUR	Réf. Dossier. jur.	Référence au dossier juridique	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		-
FIN_VALIDITE	Fin de validité	Date de fin de validité.	Date	Facultatif		-

HOMO_COMPL						
Description : Homologation complémentaire						
Type : point						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		-
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire		-
REF_DOSSIER_JUR	Réf. Dossier. jur.	Référence au dossier juridique	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		-
FIN_VALIDITE	Fin de validité	Date de fin de validité.	Date	Facultatif		-

PLAN_SP						
Description : Plan spécial						
Type : point						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		-
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire		-
REF_DOSSIER_JUR	Réf. Dossier. jur.	Référence au dossier juridique	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		-
FIN_VALIDITE	Fin de validité	Date de fin de validité.	Date	Facultatif		-

PERIMETRE						
Description : Périmètre du dossier juridique, du plan spécial en vigueur, de la zone à aménager ou de la zone avec étape d'équipement différée						
Type : surface						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		-
REF_DOSSIER_JUR	Réf. Dossier. jur.	Référence au dossier juridique	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Obligatoire		oui
FIN_VALIDITE	Fin de validité	Date de fin de validité.	Date	Facultatif		-

DOSSIER_JURIDIQUE						
Description : disposition juridique						
Type : table						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		oui
TYPE	Type	Type	Entier long, liste de valeurs (TYPE_PERIM) 600 : Révision globale 601 : Homologation complémentaire 602 : Modification partielle 603 : Révision globale d'une sous-commune fusionnée 608 : Plus-value 611 : Périmètre avec plans spécial en vigueur 621 : Périmètre à aménager 622 : Périmètre à aménager (art. 33ss LcAT) 631 : Périmètre avec 2ème étape d'équipement 691 : Zone réservée 692 : Périmètre de développement 698 : Périmètre avec étape d'équipement différée 699 : Autre périmètre	Obligatoire		oui
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire		oui
LOCALISATION	Localisation	Localisation	Texte(200)	Obligatoire		oui
TITRE_OFFICIEL	Titre officiel	Titre officiel selon la construction suivante : type de dossier suivi de la localisation	Texte(200)	Obligatoire	ex. : Modification partielle au secteur le Pontét	oui
ABREVIATION	Abréviation	Abréviation	Texte(50)	Facultatif		oui
NO_OFFICIEL	No.	No officiel	Texte(50)	Obligatoire		oui
STATUT_JURIDIQUE	Statut juridique	Satut juridique	Entier long, liste de valeurs (STATUT) 1 : en vigueur 2 : modification en cours 3 : périmé	Obligatoire		-
DEBUT_VALIDITE	Début de validité	Date dès laquelle la zone est en vigueur	Date	Facultatif		-
FIN_VALIDITE	Fin de validité	Date de fin de validité.	Date	Facultatif		-
DATE_HOMOLOGATION	Date homologation	Date d'homologation au conseil d'Etat	date	Facultatif		-
DATE_DIGIT	Date digitalisation	Date de la digitalisation	date	Obligatoire		-
DATE_MODIF	Date modification	Date de la dernière modification	date	Facultatif		-
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif		oui
MP_PAZ	PAZ	Dossier comprenant un plan d'aménagement de zone	Entier long, liste de valeurs (oui_non)	Facultatif		-
MP_RCCZ	RCCZ	Dossier comprenant règlement communal des constructions et des zones	Entier long, liste de valeurs (oui_non)	Facultatif		-
MP_PAD	PAD	Dossier comprenant un plan d'aménagement détaillé	Entier long, liste de valeurs (oui_non)	Facultatif		-
MP_PQ	PQ	Dossier comprenant un plan de quartier	Entier long, liste de valeurs (oui_non)	Facultatif		-
MP_AUTRE	Autre	Dossier comprenant un autre type de mesure	Entier long, liste de valeurs (oui_non)	Facultatif		-
PS_TYPE_PLAN_SPECIAL	Type plan sp.	Type de plan spécial	Entier long, liste de valeurs (PLAN_SP) 1 : PQ 2 : PAD	Facultatif		-
PS_INSTANCE_RESP_PS	Instance responsable	Instance responsable du plan spécial	Entier long, liste de valeurs (INSTANCE_RESP) 0 : CE 1 : CCC 2 : Conseil communal	Facultatif		-
ZR_NIVEAU	Niveau zone réservée	Niveau sur lequel la zone réservée a été définie	Entier long, liste de valeurs (ZR_NIVEAU) 1 : Commune 2 : Canton 3 : Autre	Facultatif		-

DOCUMENT						
Description : Documents						
Type : table						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		-
REF_DOSSIER_JUR	Réf. Dossier. jur.	Référence à la disposition juridique	Entier long, référence (DISPOSITION_JURIDIQUE.GID)	Obligatoire		-
DESCRIPTION	Description	Description du document	Texte(200)	Facultatif		-
TYPE_DOC	Type	Type de document	Entier long, liste de valeurs (TYPE_DOC) 1 : Plan 2 : Décision 3 : Règlement 4 : Rapport	Facultatif		-
FILE_PATH	Fichier	Nom du fichier ou chemin complet du fichier	Texte(500)	Facultatif		-
URL_RDPPF	URL RDPPF	URL du document sur le serveur RDPPF	Texte(500)	Facultatif		-

TYPE_CH						
Description : Types de zones (CH)						
Type : table						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		déjà saisi
CODE_TYPE_CH	Code type (CH)	Code du type de zone de la Confédération	Texte(100)	Facultatif		déjà saisi
TYPE_CH_FR	Type fr (CH)	Désignation du type de zone de la Confédération en français	Texte(200)	Obligatoire		déjà saisi
TYPE_CH_DE	Type de (CH)	Désignation du type de zone de la Confédération en allemand	Texte(200)	Obligatoire		déjà saisi

TYPE_VS						
Description : Types de zones (VS)						
Type : table						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		déjà saisi
REF_TYPE_CH	Réf. type CH	Référence au type fédéral	Entier long, référence (TYPE_CH.GID)			déjà saisi
CODE_TYPE_VS	Code type (VS)	Code du type de zone du canton	Texte(100)	Facultatif		déjà saisi
TYPE_VS_FR	Type fr (VS)	Désignation du type de zone du canton en français	Texte(200)	Obligatoire		déjà saisi
TYPE_VS_DE	Type de (VS)	Désignation du type de zone du canton en allemand	Texte(200)	Obligatoire		déjà saisi
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif		déjà saisi

TYPE_COMM						
Description : Types de zones communales						
Type : table						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		oui
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire		oui
REF_TYPE_VS	Réf. type VS	Référence au type cantonal qui lui-même fait référence au type fédéral	Entier long, référence (TYPE_VS.GID)	Obligatoire		oui
CODE_TYPE_COMM	Code type (comm.)	Code du type de zone du canton	Texte(50)	Facultatif		oui
TYPE_COMM	Type	Désignation du type de zone de la commune	Texte(200)	Obligatoire		oui
ABREV_COMM	Abrév.	Abréviation du type de zone de la commune	Texte(200)	Obligatoire		oui
FORCE_OBLIGATOIRE	Force obligatoire	Force obligatoire (par défaut 1 : contraignant) opposable aux propriétaires, défini par le plan d'affectation opposable aux propriétaires, défini par une autre procédure	Entier long, liste de valeurs (FORCE_OBLIGATOIRE) 1 : <i>contraignant</i> 2 : <i>indicatif</i>	Obligatoire		oui
INDICE_UTIL_MIN	Indice min.	Indice minimum numérique de la zone	double	Facultatif		oui
INDICE_UTIL_MAX	Indice max.	Indice maximum numérique de la zone	double	Facultatif		oui
TYPE_INDICE	Type indice	Type d'indice d'utilisation	Texte(100)	Facultatif		oui
DS	Degré sensibilité bruit	Degré de sensibilité au bruit	Entier long, liste de valeurs (DS_BRUIT) 0 : <i>Aucun DS</i> 1 : <i>DS1</i> 2 : <i>DS2</i> 3 : <i>DS3</i> 4 : <i>DS4</i> 5 : <i>non nécessaire</i> 6 : <i>non renseigné</i>	Obligatoire		oui
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif		oui

ALIGNEMENT						
Description : Alignements						
Type : ligne						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		oui
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire		oui
REF_DOSSIER_JUR	Réf. Dossier. jur.	Référence au dossier juridique	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		oui
REF_TYPE_COMM	Réf. type comm	Type communal	Entier long, référence (TYPE_COMM.GID)	Obligatoire		oui
STATUT_JURIDIQUE	Statut juridique	Satut juridique	Entier long, liste de valeurs (STATUT) 1 : <i>en vigueur</i> 2 : <i>modification en cours</i> 3 : <i>périmé</i>	Obligatoire		-
FIN_VALIDITE	Fin de validité	Date de fin de validité.	Date	Facultatif		-
DATE_DIGIT	Date digitalisation	Date de la digitalisation	date	Obligatoire		-
DATE_MODIF	Date modification	Date de la dernière modification	date	Facultatif		-
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif		oui

CONTENU_PONCTUEL						
Description : contenus ponctuels						
Type : point						
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque	Saisie bureau
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire		oui
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire		oui
REF_DOSSIER_JUR	Réf. Dossier. jur.	Référence au dossier juridique	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Facultatif		oui
REF_TYPE_COMM	Réf. type comm	Type communal	Entier long, référence (TYPE_COMM.GID)	Obligatoire		oui
STATUT_JURIDIQUE	Statut juridique	Satut juridique	Entier long, liste de valeurs (STATUT) 1 : <i>en vigueur</i> 2 : <i>modification en cours</i> 3 : <i>périmé</i>	Obligatoire		-
FIN_VALIDITE	Fin de validité	Date de fin de validité.	Date	Facultatif		-
DATE_DIGIT	Date digitalisation	Date de la digitalisation	date	Obligatoire		-
DATE_MODIF	Date modification	Date de la dernière modification	date	Facultatif		-
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif		oui